

Conversion abonnement vers Pay&Go

A. Identification du client

Nom/Raison sociale :
Prénom :
Adresse : N° Bte
Code postal : Localité :
N° compte client :
TVA : BE
Adresse e-mail : @
N° GSM : Carte SIM :

B. Identification du vendeur

Nom : ID :

C. Motif de conversion

Conversion selon la date de réception de votre demande :
Conversion à une date spécifique :
Donnez votre motif :

Les données à caractère personnel transmises par vos soins et les données relatives à l'utilisation que vous faites de nos produits et services sont stockées dans une banque de données de Belgacom s.a. et utilisées à des fins de gestion de clientèle et pour vous tenir informé des promotions ainsi que des produits et services du Groupe Belgacom. Vous pouvez communiquer vos préférences ou vous opposer à la réception de telles informations commerciales via MyProximus, le numéro gratuit 0800 99 487 ou encore le service clientèle.

Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant.

Si vous ne souhaitez pas recevoir d'appels téléphoniques publicitaires, vous pouvez vous inscrire gratuitement sur www.ne-m-appellez-plus.be.

Vous trouverez de plus amples informations sur la politique de Proximus en matière de protection de la vie privée au bas de la page d'accueil de www.proximus.be.

D. Conditions

- Le client accepte, lors de son passage à Pay&Go, de ne profiter que des seuls services offerts par Pay&Go.
- Pour pouvoir utiliser votre carte Pay&Go, il vous faut d'abord appeler le 1712 et recharger la carte (pour les différentes possibilités, voir conditions générales Pay&Go au verso).
- Si votre carte SIM Pay&Go est une carte de la nouvelle génération, vous devez passer manuellement du menu Proximus au menu Pay&Go.
- La possibilité de faire paraître une mention dans l'annuaire téléphonique n'existe pas pour les clients Pay&Go. Si mention il y a, elle sera retirée de l'édition suivante.
- La conversion vers Pay&Go ne libère pas le client de ses obligations telles que décrites dans nos conditions générales. Toutes les factures ouvertes au moment de la demande de conversion devront donc être payées par le client. Après la conversion, une facture de clôture suivra pour la période entre la dernière facture et la conversion. Proximus se réserve expressément le droit de prendre toutes les actions nécessaires à la protection de ses droits en cas de non-paiement par le client de toute facture Proximus.

E. Signature

En signant le présent document, je reconnais et accepte qu'il se peut que la résiliation du contrat ait lieu avant son terme et que dès lors je devrai payer les indemnités correspondantes. La demande sera traitée dans les quinze jours. Vous ne pouvez en aucun cas antidater le présent formulaire.

Fait à : le : *Signature du client (lu et approuvé)*